

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	8
Absent	3

Votes	
Pour	40
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2025

Le mercredi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. El Arbi CHIRANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Tonino PANETTA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS, Terence ESSONE MENGUE

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Soutien financier de la Commune de Choisy-le-Roi à la Régie autonome Théâtre cinéma Paul Eluard pour le recrutement d'un technicien polyvalent de spectacle spécialisé lumière

Soutien financier de la Commune de Choisy-le-Roi à la Régie autonome Théâtre cinéma Paul Eluard pour le recrutement d'un technicien polyvalent de spectacle spécialisé lumière

Depuis plusieurs années, la Commune de Choisy-le-Roi, par le biais d'une convention, met à disposition deux agents communaux à la Régie autonome de gestion du Théâtre Cinéma Paul Eluard.

Un des 2 agents ayant pris sa retraite en août 2025, un nouveau régisseur lumière doit être embauché.

Pour ce faire, il a été acté entre les 2 parties la fin de la mise à disposition d'un agent communal pour ce poste, la Régie devenant ainsi l'employeur.

Monsieur le Maire, pour autant, souhaite poursuivre le soutien de la Commune à cet équipement culturel, par le biais d'un apport financier de 10 000 € pour l'embauche d'un technicien polyvalent de spectacle spécialité lumière de septembre à décembre 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce soutien financier de la Commune...

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23.071 relative à l'approbation de la convention définissant le cadre de la mise à disposition de personnel entre la Commune de Choisy-le-Roi et la Régie autonome Théâtre cinéma Paul Eluard, du Conseil Municipal du 20 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de recruter un technicien polyvalent de spectacle spécialisé lumière pour le bon fonctionnement du Théâtre ;

Considérant l'intérêt de la Commune au soutien de cet équipement culturel.

Vu l'avis de la Commission Finances/ commerces/ marchés/ développement économique/ emploi/ insertion du 11 septembre 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le versement de 10 000 € à la Régie autonome Paul Eluard.

ARTICLE 2 : Dite que la dépense est prévue au budget 2025.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251001-DEL-25-080-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025